

DEPARTEMENT
Meurthe et Moselle

ARRONDISSEMENT
Lunéville

CANTON
LUNEVILLE

Commune de SIONVILLER

2022/02

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SIONVILLER

Du 28 février 2022

Nombre
de conseillers en exercice : 11
de présents : 08
de votants : 09

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis en assemblée ordinaire à la salle de la Mairie, convoqué par le Maire Jean-Luc GRAVEL, le lundi 28 février 2022, à 20 heures 00, à la Mairie de SIONVILLER.

Date de la convocation : 22 février 2022

Étaient présents : Pascal BIRELLO, Régis BUTLINGAIRE, Valéry GERARDIN, Jean Luc GRAVEL, Patricia MALGRAS, Patrice MARQUIS, Evelyne SCHMINCKE, Patrick VIGNOT

Était absent : Michael BON, Stéphane KOUIDER, Stéphane RUSE.

Procuration : Stéphane KOUIDER à Régis BUTLINGAIRE.

Mme Malgras a été désignée comme secrétaire de séance.

• **OBJET :**
TARIF LOCATION SALLE

**DELIBERATION
N°02**

NOTA. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la mairie le 01.03.2022 que la convocation du conseil avait été faite le 22.02.2022

Le Maire

• **Objet : TARIF LOCATION SALLE**

• **Délibération N°02**

Suite à de nombreux états des lieux ou la salle n'était pas rendue propre. Le CM décide d'inclure le lavage dans le prix de la location. Valable pour les réservations à compter de ce jour

	HABITANTS	EXTERIEURS
LOCATION 1 ^{ER} JOUR	115	170
LOCATION 2 ^{EME} JOUR	25	40
APERITIF	50	70
LOC VAISSELLE (2 assiettes, 2 verres, couverts, plats)	0.60€/personne	0.60€/personne
Réunions professionnelles hors chauffage	50€	50€
Réunions publicitaires	105€	105€
Réunions intercommunales	0€ pour assoc locales et ccs	

Une attestation d'assurance est obligatoire pour chaque réservation

La salle est laissée gracieusement lors du décès d'un habitant

Les frais de chauffage et d'électricité seront facturés à chaque location selon le relevé de leur consommation au tarif de 0.20€ ttc le kw

Les tables, chaises, vaisselles, toilettes, cuisine, frigos, four, évier... devront être nettoyés.

La salle devra être balayée, l'extérieur devra être propre

Dans le cas contraire une participation supplémentaire de 50€ sera demandée (valable pour locations payantes ou gratuites)

Les locataires devront apporter leurs produits d'entretien, papier toilette, torchons....

Le terrain attenant n'est pas compris dans la location.

Je certifie que le présent acte a été publié ou notifié selon les règlements en vigueur.

Pour copie conforme,
Le Maire